

Chapitre 3

Mes premières années universitaires à Dakar (1952-1957)

Arrivé à Dakar en octobre 1952, j'étais logé à la cité universitaire de Fann qui était l'ancien internat de l'Ecole africaine de médecine et de pharmacie et où était logée la dernière promotion des élèves médecins et pharmaciens africains.

Ce bâtiment massif abritait encore quelques services du Gouvernement général de l'AOF et en particulier l'ORANA (Organisme de recherches sur l'alimentation et la nutrition Africaines). Je revois encore chaque matin la grande silhouette de Thianar Ndoye, un médecin africain qui y travaillait. Des fonctionnaires fédéraux logeaient dans ce pavillon où les lits étaient des lits de militaires. Le directeur de la cité était un Français, Castain, un capitaine de l'armée française. Le matériel de cuisine, les armoires, les couteaux et les fourchettes portaient les initiales de l'Ecole africaine de médecine Jules Carde.

Les nouveaux étudiants étaient logés dans des chambres sans porte. Des murs d'un mètre cinquante séparaient les chambres qui n'avaient que des rideaux. Seuls les étudiants qui comptaient plus d'un an de résidence et en particulier les étudiants en médecine étaient logés dans des chambres ayant des portes.

J'avais obtenu une bourse pour faire des études littéraires. J'avais l'intention d'être professeur de latin et de grec ou de philosophie. C'est le professeur de philosophie de l'université de Bordeaux, P. Lacroze qui m'a dissuadé de poursuivre une carrière de philosophe. Il m'a demandé de m'inscrire en PCB (Physique, chimie, biologie). L'obtention de ce certificat était nécessaire pour faire la licence de philosophie. Devant cette difficulté, j'ai renoncé à poursuivre une carrière dans la discipline de Socrate.

L'académie de Dakar était rattachée à l'académie de Bordeaux qui nous délivrait le baccalauréat et la licence. Par exemple, c'est l'université de Bordeaux qui m'a délivré mon diplôme de licence en droit. Arrêtons-nous sur cette parti-

cularité qui a créé des injustices en Afrique occidentale sous domination française. En effet, seuls les médecins et pharmaciens africains pouvaient préparer le baccalauréat et le PCB et obtenir à Bordeaux la validation des années d'études passées à Dakar. Cette faveur n'existait pas pour les médecins vétérinaires formés à Bamako.

L'enseignement à l'École supérieure de Lettres était assuré par des professeurs de lycée. Pinson, professeur agrégé de Lettres, dispensait les cours de français, latin et grec. Un peu déséquilibré par son séjour en Allemagne comme prisonnier, Pinson avait un tic. Il ne cessait de dire tout le temps « j'allais dire » quand il traduisait des textes latins ou grecs. Cela nous amusait. Il aimait nous faire pâture sur des textes de Virgile, de Cicéron, d'Homère, d'Aristophane et de Démosthène. En français, il avait choisi de nous expliquer *La guerre de Troie n'aura pas lieu* de Jean Giraudoux.

Profitant de sa supervision des examens (baccalauréat, certificats de lettres), Pierre Grimal, professeur à Bordeaux, nous dispensait des cours pendant un mois en latin. Il était spécialiste des jeux latins. Il était à l'aise dans les textes. Les étudiants avaient de l'admiration pour lui. L'année suivante (1952-1953), il fut promu professeur à la Sorbonne à Paris.

C'est Louis-Vincent Thomas, un professeur au Lycée Van Vollenhoven qui assurait les cours de philosophie en propédeutique. Il avait une énorme mémoire qui lui permettait de réciter des passages entiers d'Henri Bergson. Il s'attardait beaucoup sur les différents tests en psychologie qui ne nous préparaient pas bien à l'examen. Je me souviens encore de l'exposé que Tidiane Baïdy Ly avait fait en classe sur le livre de Bergson : *Le rire* et qui a suscité beaucoup de discussions. Louis-Vincent Thomas aimait utiliser des mots compliqués et un langage hermétique devant son public d'étudiants désarmés. J'avais comme condisciples Benoît Benga, Joseph Maka, Blaise Ndiaye, Baïdy Ly, Blaise Senghor, etc.

Avec le développement de la lutte contre le système colonial, j'ai choisi de m'inscrire en droit pour obtenir la licence au bout de trois ans. C'était la seule École supérieure qui délivrait la licence complète. Ce n'était guère le cas pour l'École Supérieure de Lettres et de Sciences. Les étudiants de ces deux écoles, ainsi que les étudiants en médecine de troisième année, étaient obligés d'aller en France pour terminer leurs études.

Je considérais que la connaissance du droit était utile pour mener la lutte contre le système colonial. J'étais fasciné par Lamine Guèye, premier avocat défenseur africain au barreau de Dakar depuis 1921. Auparavant, j'allais écouter les plaidoiries de Me Monville, des avocats africains comme Sidi Kharakhi Diagne au Palais de justice de Saint-Louis où j'ai eu l'occasion d'entendre Me Sautereau, un très brillant avocat.

En première année de droit, nous avions comme professeurs : en droit privé : Roger Decottignies, en histoire du droit et droit romain : Michel Jaubert ; en économie politique : Gaston Leduc (professeur à Paris en mission) ; en droit constitutionnel : François Gonidec, alors directeur de l'École Supérieure de Droit. Je m'intéressais surtout au droit constitutionnel qui traitait des problèmes politiques et par l'histoire du droit et le droit romain à cause de ma formation de latiniste et d'helléniste.

En droit, j'avais comme condisciples une Libanaise Eugénie Issa Sayegh, actuellement avocate à Dakar, des Antillais, Serge Olo, M^{lle} Priam, Charles Waddi qui sera inscrit au barreau de Dakar, des Français, M^{lle} Muller, Pierre Caillet qui sera admis plus tard deuxième au difficile concours d'agrégation d'histoire et de droit romain, un Sénégalais Kane Diallo Duguay, etc. L'École Supérieure de Droit était dirigée par François Gonidec qui terminera sa carrière à la faculté de droit de Paris après avoir enseigné quelques années à Rennes.

Michel Jaubert, professeur d'histoire du droit et de droit romain, était doté d'une vaste culture. Pour jauger ses étudiants, il nous a soumis un ensemble de questions. Il a réussi à nous piéger en nous posant la question suivante : quelle est la hauteur de Pic de la Mirandole ? A la correction, il s'est mis à rire en nous disant que Pic de la Mirandole est un savant. Il fit à l'IFAN sous la présidence de son directeur Théodore Monod, une brillante conférence sur le thème : *Écoliers d'hier et étudiants d'aujourd'hui*.

Atteint d'une maladie cardiovasculaire, M. Jaubert est rentré en France l'année suivante (1952-1953). Il sera remplacé par Michel Alliot qui impressionnait les étudiants par son éloquence doublée d'une vaste érudition. Il nous avait dit qu'il était un ancien député à l'Assemblée nationale française. M. Alliot refusait d'interroger tout étudiant qui ne mettait pas la cravate. C'était une nouveauté à Dakar.

Pour avoir suivi deux cours différents (droit et lettres) et pour avoir consacré une bonne partie de mon temps aux activités syndicales, j'ai réussi en droit et échoué en lettres. Dans ces conditions, j'ai décidé d'achever ma licence en droit. Mais j'allais avoir d'énormes difficultés pour transformer ma bourse de lettre en bourse de droit.

En deuxième année, le corps professoral était ainsi composé : droit civil : Larguier qui venait de réussir dernier à l'agrégation. Il en garda un complexe toute l'année ; droit commercial : Jean Chabas, un ancien chargé de cours venant d'Hanoï (Indochine) et très désordonné ; droit romain : Michel Alliot, professeur agrégé ; économie politique : Jacques Lecaillon. La seule brebis galeuse de ce corps professoral était constituée par un magistrat, Serge Rau qui se livrait à la pénible lecture d'un cours de droit pénal photocopié à la rue Saint-Jacques de Paris. Certains étudiants possédaient ce cours dont il pensait détenir le monopole à tel point que ces mêmes étudiants désertaient littéralement ses cours fastidieux. Jacques Lecaillon qui venait d'être reçu au concours d'économie

politique assurait les cours d'économie politique en se contentant de nous lire les cours photocopiés de Maurice Byé. Il l'avouera plus tard quand je l'ai revu à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris. Pour connaître les problèmes africains, il mettait à contribution les étudiants qu'il avait en première année en leur faisant faire des exposés. C'est ainsi qu'il a demandé à Ousmane Camara et à un étudiant libanais de faire des exposés sur les problèmes de développement en Afrique. Il a fait publier une étude de Delvaux dans la collection de l'École de Droit imprimée par la Grande Imprimerie Africaine en 1954. C'est dans le cadre de cette même collection que J. Lecaillon a publié une étude : *Les incidences économiques et financières du Code du travail. Contribution à l'étude des mécanismes de la répartition des revenus dans les Territoires d'Outremer.*

Le Code du travail venait d'être voté en 1952 par le Parlement français. J. Lecaillon qui s'engagera plus tard dans l'étude de la répartition des revenus en collaboration avec le professeur Jean Marchal va essayer de mettre en lumière les incidences du Code du travail sur la répartition des revenus dans les territoires d'Outremer.

Ce travail n'avait pas beaucoup plu aux fonctionnaires français du Gouvernement général. C'est lui-même qui nous l'a dit. C'était pour lui un motif supplémentaire pour retourner en France et continuer ses recherches sur la répartition des revenus avec Jean Marchal.

Il a publié dans *Les annales africaines* de 1954 une étude intitulée : *L'intégration de l'Union Française dans l'Union Européenne et les enseignements de la théorie économique.* Ce texte avait beaucoup intéressé les étudiants africains de Dakar qui étaient préoccupés par l'incidence du Marché commun sur la question de l'indépendance. Le sens du Marché commun sera examiné par Abou Touré et moi-même au cours d'une des séances du Cercle d'études de l'Association générale des étudiants de Dakar (AGED).

François Gonidec nous a dispensés avec brio le cours de droit administratif. Il nous a appris aussi à commenter les grands arrêts du Conseil d'État et du Tribunal des conflits.

J'ai perdu du temps en troisième année. Le droit civil qui était une matière fondamentale ainsi que la procédure civile ne m'intéressaient guère. Le droit civil français axé sur les successions n'était pas de nature à susciter un grand intérêt pour un Africain soumis au droit coutumier ou au droit musulman. J'ai perdu beaucoup de temps également à cause des luttes syndicales et des multiples voyages effectués dans les pays de l'Est. Seul le droit civil international me passionnait. Il était dispensé par Roger Decottignies avec une très grande maîtrise et chaleur. Jean Bruyas, un autre chargé de cours dont la voix aigre rebutait ses étudiants, enseignait en troisième année de licence le cours de législation financière qui était d'une très grande aridité. Il travaillera plus tard au marché commun à Bruxelles et publiera un livre sur l'Afrique aux éditions L'Harmattan.

En troisième année de licence, les autorités universitaires avaient créé une section qui préparait les étudiants africains titulaires du baccalauréat en droit (deux années de licence) au concours d'entrée à l'École Nationale de la France d'Outremer (ENFOM).

Avec l'application de la loi cadre accordant une certaine autonomie aux territoires d'Outremer en 1956, le gouvernement français décida d'ouvrir à l'ENFOM deux autres voies d'entrée : le concours C réservé aux Africains et Malgaches titulaires du baccalauréat en droit et une section D réservée à des fonctionnaires africains et malgaches désignés par les gouvernements africains et malgache issus de l'application de la loi cadre Gaston Defferre. Jusqu'ici, pour entrer à l'ENFOM, il n'y avait que deux concours : le concours A réservé aux étudiants qui le préparaient dans les années préparatoires des grands lycées de France comme Louis le Grand et le concours B réservé aux fonctionnaires ayant une ancienneté de cinq ans.

À l'ENFOM, il y avait trois sections : l'inspection du travail, l'administration et la magistrature. Les élèves ayant passé les trois concours d'entrée (A, B, C) étaient groupés pour recevoir des enseignements conformes à leurs futures professions. Les élèves entrés par la voie du concours C n'étaient pas tenus de faire un stage en Afrique ou à Madagascar dont ils sont originaires. Les élèves entrés par la voie du concours A étaient astreints à faire un an de stage en Afrique ou à Madagascar.

À Dakar, il existait en 1956 une petite section préparatoire au concours de l'ENFOM où enseignaient le géographe Paul Péliissier, le juriste Michel Alliot (culture générale) et le géographe Assane Seck (le wolof). Je n'ai jamais suivi ces cours. J'ai préféré passer directement le concours C à Dakar, après avoir hésité à passer le concours des inspecteurs d'impôts qui était facile et qui me permettait de continuer mes études en France.

Avant de poursuivre le récit de mes activités universitaires, syndicales et politiques durant mon séjour à Dakar, j'évoquerai les activités que j'ai pu mener au sein d'une association groupant des élèves et des étudiants à Diourbel.

Les activités au sein de l'association des élèves et étudiants de Diourbel

Les Amis de la culture

Pendant les vacances scolaires de 1951-1952, j'ai créé une association dénommée « Les Amis de la culture » et dont l'objectif est d'établir entre tous ses membres un centre commun de relation amicale, de contribuer à la culture de tout membre (théâtre, conférences, etc.) et d'organiser des jeux sportifs. Son siège social était situé à la Maison des jeunes de Diourbel. Son bureau était ainsi composé : Président : Amady Aly Dieng ; Vice-président : Cheikh Fall ; Secrétaire général : Malick Fall ; Secrétaire adjoint : El Hadji Yaré Fall ; Trésorier général : Fodé

Fofana ; Trésorier adjoint : Bassirou Faye ; Organisateur : Moussa Ndiaye. Le récépissé de déclaration de l'association a été établi par le gouverneur du Sénégal à Saint-Louis le 14 mars 1953. Dès le 3 avril 1953, l'association s'affilia au Conseil mondial de la jeunesse dont le siège était au 80, rue Blanchot à Dakar. Cette association était une section de World Assembly of Youth (WAY), l'Assemblée Mondiale de la Jeunesse qui était d'obédience occidentale et rivale de la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique (FMJD) qui était basée à Budapest dans un pays de l'Est. Cette organisation internationale constituée à Londres en 1948 sur la base de Comités nationaux avait son siège au 15, rue d'Arleton à Bruxelles (Belgique). Elle a connu une croissance rapide. Alors qu'en 1947 on comptait, à part les Comités nationaux constitués dans les pays de l'Est européen, cinq ou six Comités nationaux qui devinrent plus tard membres de la WAY ; en 1949 la WAY comptait vingt-neuf Comités nationaux, en 1950, 33 ; en 1951, 42. La rapidité de la croissance de l'association a amené son Comité exécutif à proposer à l'étude du Conseil de Dakar le sujet suivant : Les Comités nationaux de la WAY. Les pays africains colonisés par la France où étaient créés entre 1949 et 1951 des Comités nationaux étaient relativement nombreux. Le Cameroun, le Dahomey, le Gabon, la Guinée Conakry, Madagascar, le Togo ont créé leurs Comités nationaux en 1949. Le Sénégal a créé le sien en 1950, tandis que le Moyen Congo, le Niger, l'Oubangui Chari n'ont créé leurs Comités qu'en 1951.

L'idée a été lancée en 1951 de constituer dans les différents pays ce qu'on a improprement appelé des « Amis de la WAY » sur le modèle des « Scouts de France ». Il y a en effet beaucoup plus de gens qu'on ne le pense qui s'intéressaient à la jeunesse et qui seraient prêts non seulement à fournir une cotisation, mais à donner de leur temps et à mettre leur expérience à la disposition des jeunes. Ils existent beaucoup plus dans les villes que dans les capitales. D'où l'importance qu'il y avait à répandre la formule des comités de coordination plus loin qu'à l'échelon national. La Charte de la WAY stipule que « la WAY a été créée afin de permettre à la jeunesse d'étudier elle-même ses besoins et ses responsabilités et d'attirer l'attention sur ceux-ci ». Pense-t-on que les jeunes adultes convaincus y apportent leur autorité, leur expérience, en dehors de tout paternalisme ? N'y a-t-il pas l'amorce d'un programme, d'une publication d'activités des « Amis ».

Le mouvement des jeunes du Sénégal était contrôlé surtout par les associations catholiques qui étaient favorables à l'Occident et au système colonial. Son orientation était contestée par le RJDA dirigé par un instituteur Alioune Badara Paye. Youssoufa Diop employé au service des poids et mesures, au nom du secrétaire général du Conseil de la jeunesse du Sénégal invita « Les Amis de la culture » de Diourbel à participer à l'organisation de journées d'études qui devaient se dérouler à Dakar du 11 au 14 juillet 1953. Je fus désigné pour représenter l'association. La réunion s'était tenue dans la salle de délibération de

la Mairie de Dakar. Je me souviens encore de l'intervention de Me Lat Hyacinthe Senghor qui nous a ouvertement dit être intéressé par les voyages que pouvait lui offrir le Conseil de la jeunesse.

La mainmise de l'Église catholique était très voyante et la volonté de collaborer avec l'administration coloniale était trop visible pour laisser les jeunes nationalistes culturalistes que nous étions indifférents. Une grande bataille s'est engagée contre la ligne d'un catholique guinéen, collaborateur du système colonial et conseiller de l'Union française, Antoine Lawrence.

Si j'ai proposé de dénommer notre association « Les Amis de la culture », j'étais animé par un souci anticolonialiste. Il s'agissait de répandre la culture en général et la culture africaine en particulier. Les colonisateurs déniaient aux Africains toute culture et toute civilisation. C'est pourquoi l'Association s'est immédiatement abonnée à la Revue *Présence africaine* qui exaltait les cultures et les civilisations africaines. Il s'agissait d'armer culturellement les membres pour combattre le système colonial. L'administration coloniale entendait orienter les élèves et les étudiants vers des activités purement récréatives et festives. Pour être réalistes, les dirigeants de l'association ont choisi d'allier les activités culturelles et les loisirs. Les théâtres organisés sur la place du marché étaient suivis de bals. Mais l'administrateur de la France d'Outre-mer du cercle du Baol résidant à Diourbel tenait coûte que coûte à présider les représentations théâtrales organisées pendant les vacances scolaires. Ainsi, il pouvait surveiller l'état d'esprit des membres de l'association qui n'étaient pas encore très politisés. Dans ces pièces ou saynètes, il y avait une volonté de valoriser l'histoire et la culture des Noirs. Par exemple « Les Amis de la culture » ont donné le samedi 1er août 1953 une représentation théâtrale suivie de bal. Étaient au programme : Miva, chœur ; Docteur Camou, saynète ; Nathon, drame mimé ; mariage forcé. Cette manifestation culturelle a été renouvelée pendant les mêmes vacances scolaires.

Le jeudi 6 août 1953, Abdoulaye Mbodj a fait une causerie à la Maison des jeunes de Diourbel sur le sujet suivant : « Le sens de la discussion ». Il a aussi fait une autre causerie sur les problèmes de l'enseignement en AOF le 17 août 1953. Abdoulaye Mbodj a beaucoup aidé l'association en dirigeant les séances de répétitions théâtrales. Il s'est particulièrement illustré par son dévouement, son esprit d'équipe et sa bonne volonté.

Grâce à l'administration coloniale qui a affecté à l'association un camion, une soirée théâtrale et dansante a été organisée le 8 août à Fatick sur la place du marché. Au programme étaient : Némigni, chœur ; docteur Kamou, saynète ; Nathon, saynète mimée ; le mariage forcé, pièce en quatre tableaux ; mina, chœur. La représentation a connu un grand succès dans cette ville du Sine Saloum où n'existait pas l'éclairage électrique. Mais les conditions de voyage ont été épouvantables. Les routes menant de Diourbel à Fatick en passant par Bambey étaient en latérite.

« Les Amis de la culture » ont tenu lors de sa séance du 15 octobre 1953 à discuter de la publication d'un journal semestriel qui aurait pour objectif de faire connaître les civilisations africaines et de faire connaître l'association dans les milieux culturels. Un bureau est proposé : un directeur de publication : Fodé Fofana ; un rédacteur : Malick Fall et cinq membres simples : Ibrahima Dia, Mamadou Sy, Amady Aly Dieng, Daouda Sène, Mbaye Dioum. N'ayant pas les moyens financiers nécessaires pour publier un journal, le bureau reçut le mandat de discuter avec l'Association de la Jeunesse Scolaire du Sine Saloum (AJSS) qui avait son siège à Kaolack et qui était animée par Ameth Sy dit Kowry, Ousmane Camara, Samba Ndiaye. C'est ainsi qu'est né un journal dénommé *Lien Culturel* dont les deux numéros parus sont déposés à l'IFAN,

J'étais le directeur de publication de *Lien Culturel* qui était l'organe d'expression de liaison des « Les Amis de la Culture » de Diourbel et de la Jeunesse Scolaire du Sine Saloum (JSSS). Ameth Kowry, étudiant en médecine, était le rédacteur en chef. Ce journal a été composé et tiré à l'imprimerie spéciale du journal « Afrique Noire » édité par Guy Etchevery, 64 rue Talmath à Dakar.

Dans le premier numéro, les articles tournent autour de l'insuffisante scolarisation du cercle de Baol qui est le plus peuplé du Sénégal. Leurs auteurs demandent la multiplication d'écoles dans la brousse et la construction d'une école de jeunes filles, les parents refusaient d'envoyer leurs filles dans les écoles mixtes. Dans ce même numéro est publiée la conférence du jeune poète Amadou Lamine Diakhaté, disciple de Senghor tenue à la Maison des Jeunes de Diourbel sur le thème : « À la recherche d'une civilisation africaine moderne ».

Dans le deuxième numéro, on peut relever un article de Samba Ndiaye, élève au lycée Van Vollenhoven et une chronique littéraire intitulée : « Léon Gontran Damas géant de la sensation » écrite par Lamine Diakhaté. Ce dernier aura eu le mérite de faire connaître aux élèves et étudiants du Baol et du Sine Saloum un des trois mousquetaires de la négritude. Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor étaient connus tandis que le guyanais Léon Gontran Damas était méconnu.

L'association a donné le 22 août 1953 une représentation théâtrale suivie de bal sur la place du marché. Au programme figuraient : Diama Diengui, chœur toucouleur ; les deux aveugles, saynète locale ; la bataille de Bongoye (saynète tragique) ; sona, pièce en trois tableaux ; la classe à Darou, saynète locale ; revue folklorique. Précisons que la bataille de Bongoye est une tradition recueillie dans la région de Kaédi, notée et mise en scène par Mlle Verdat qui est une Française travaillant à l'IFAN de Dakar.

En dehors des représentations théâtrales, l'association organisait des séries de conférences à la maison des jeunes de Diourbel. Pour déjouer la vigilance de l'administration coloniale, le bureau apportait la précision suivante : « Ces conférences sont suivies de discussions et de questions qui, en aucune façon, ne

doivent rentrer dans le cadre politique ». Durant les vacances de l'année scolaire 1952-1953, plusieurs conférences furent organisées. Au mois de juillet 1953, j'ai fait une conférence dans la cour de la maison des jeunes de Diourbel sur le thème : les relations entre le Parlement et le gouvernement en présence de l'administrateur adjoint M. Flamant qui avait épousé une libanaise. Je serai au Lycée Faidherbe le condisciple d'un de ses fils, Georges Flamant. Trois autres conférences furent organisées : le 5 août 1953, les sociétés coopératives par Amady Aly Dieng ; le 15 août 1953, les causes de la Révolution française de 1789 par Malick Fall ; le 30 août 1953 la formation des Etats-Unis par Fodé Fofana. Les sujets n'étaient pas innocents. Ils étaient liés plus ou moins directement ou indirectement aux préoccupations des Africains qui voulaient s'émanciper de la domination coloniale. C'était l'époque où le parti socialiste de Guy Mollet et de Lamine Guèye (SFIO) présentait les coopératives comme une alternative au capitalisme. C'est le Guadeloupéen Wiltord, gouverneur socialiste du Sénégal, qui était chargé de mettre en place les coopératives dans le Bassin arachidier. C'était l'époque aussi où les Etats-Unis apparaissaient comme une puissance anticolonialiste pour avoir été une colonie anglaise et pour contrebalancer l'anticolonialisme de son ennemi, l'URSS. C'était une référence pour les Africains qui désiraient réaliser leur émancipation. Par ailleurs, les principes de la Révolution Française comme Liberté, Egalité et Fraternité proclamés dans la Constitution française de 1946 instituant l'Union française étaient utilisés par les nationalistes et les assimilés français des quatre communes du Sénégal comme Lamine Guèye qui se battait pour l'égalité de traitement des Noirs et des Blancs. C'est pourquoi la recherche des causes de la révolution française était de nature à renforcer les convictions nationalistes de beaucoup de membres de l'association.

L'association « Les Amis de la culture » s'est réunie le 15 octobre 1953 pour renouveler son bureau. Sa composition est demeurée la même avec quelques nouveaux responsables : Vice-président : Aïssatou Sall ; Vice-président : Denis Woula Ndiaye ; Secrétaire adjoint : Ibrahima Malick Dia ; Commissaire : Mamadou Sy.

L'association a eu de nombreuses activités culturelles et politiques de 1954 à 1958, l'année du Référendum organisé par le Général De Gaulle.

Les années 1956, 1957 et 1958 ont été fertiles en événements politiques à la suite de l'affaiblissement du système colonial français : défaite militaire de la France à Dien Bien Phu en 1954, déclenchement de l'insurrection armée en Algérie en 1954, accession du Maroc et de la Tunisie en 1956 à l'indépendance.

Sall Khalilou, cheminot à Thiès, est venu à Diourbel pour faire une conférence en 1957. Le docteur Sidi Guissé a fait un exposé en 1955 sur les maladies vénériennes. Ibrahima Malick Dia le futur auteur de l'ouvrage : *Le balcon de l'honneur* (NEA, Dakar 1985) nous a entretenus des événements tragiques vécus par le RDA de Côte d'Ivoire, à la Maison des Jeunes.

L'association a eu à se livrer à des représentations théâtrales suivies de bal. En 1956, elle en a organisé une à laquelle le député du Sénégal Léopold Sédar Senghor, hôte de Louis Legrand, un métis de Mbour travaillant à la Société de Prévoyance (SP) de Diourbel, a assisté.

Des étudiants membres de la Jeunesse Scolaire du Sine Saloum venaient tenir des conférences à Diourbel. C'était le cas d'Ousmane Camara, Papa Soulèye Ndiaye. Je suis allé en 1956 à Kaolack tenir une conférence sur les problèmes politiques de l'Afrique. Je me souviens avoir conclu sur la nécessité de revendiquer l'indépendance des pays africains sous domination française. J'avais repris le titre de l'article de Majhemout Diop paru dans *Les étudiants noirs parlent* (Présence Africaine 1953) « L'unique issue, l'indépendance totale ». Les discussions étaient très animées. Les différentes sensibilités politiques sénégalaises s'y exprimaient très nettement. Les jeunes militants de la SFIO, du BDS, de l'UDS venaient y défendre les positions de leurs partis. Les fonctionnaires surtout les instituteurs et quelques employés du secteur privé constituaient l'auditoire. La ville de Kaolack, située dans la région arachidière la plus importante du Sénégal, était très politisée. Elle abritait de fortes personnalités politiques comme Ibrahima Seydou Ndaw dit Diaraf, président de l'Assemblée territoriale, Djim Momar Guèye, Cissé Dia Loum, etc.

« Les Amis de la culture » connaîtront une scission. Un groupe d'élèves créa une association dénommée : Association des Frères Unis (AFU) qui regroupait des membres comme Alla Kane, Amadou Diop appelé Tintin, etc.

La création de ces associations d'élèves répondait au besoin de passer les vacances utilement, c'est-à-dire de combiner harmonieusement les activités culturelles (conférences, théâtres, cours de vacances) et les loisirs (théâtres, bals). Ces associations étaient des écoles de formation qui permettaient à leurs membres de bien connaître le fonctionnement de leurs sociétés. Personnellement, j'ai pu accumuler une riche expérience en militant au sein de « Les Amis de la culture » de Diourbel. Cette même expérience m'a permis de mieux mener mes activités syndicales à la cité universitaire de Dakar.

La vie syndicale et politique à Dakar

Quand je suis arrivé en octobre 1952 à Dakar, j'étais inscrit en lettres, mais je suivais en même temps les cours de droit. J'ai commencé à militer dans l'Association générale des étudiants de Dakar (AGED) qui a été créée le 22 décembre 1950 et enregistrée sous le récépissé n°160/AG du 7 février 1951. Ce qui frappe dans la composition du bureau, c'est la prépondérance des étudiants français qui avaient l'intention de faire de l'association un membre de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). C'est au cours de l'année universitaire 1951-1952 qu'il y aura un renversement de tendance. En effet, tous les membres du bureau sont des étudiants noirs, à l'exception de Charles Chaudron qui était un métis. Dès sa naissance, l'AGED avait un caractère nettement corporatiste et

apolitique. Avec l'arrivée massive d'étudiants africains venant de l'École normale William Ponty de Sébikotane et du lycée Faïdherbe de Saint-Louis qui avaient l'esprit très revendicatif, les choses vont changer et l'orientation de l'association va prendre un tour plus syndical et plus critique à l'égard du système colonial à beaucoup d'égards. Durant l'année 1952-1953, les étudiants réunis le samedi 17 janvier 1953 ont renouvelé le bureau de l'AGED qui sera ainsi composé : Président : Tidiane Baïdy Ly ; Vice-président : Badarou Daouda, étudiant dahoméen en médecine ; Secrétaire général : Ibrahima Faye, étudiant sénégalais en médecine ; Secrétaire adjoint : Edouard Martin, étudiant dahoméen en médecine ; Trésorier général : Papa Soulèye Ndiaye, étudiant sénégalais en médecine ; Trésorier adjoint : Mohamed Kader, étudiant guinéen en médecine ; Organisateur : Adrien Senghor, étudiant sénégalais en sciences. La composition du bureau est caractérisée par la présence massive des étudiants en médecine (4 sur 6) et des étudiants sénégalais (3 sur 6) et dahoméens (2 sur 6). La prépondérance des étudiants en médecine s'explique par le fait qu'ils devaient rester quatre ans pour faire leurs études à Dakar alors que les autres devaient partir poursuivre le reste de leurs études en France au bout d'un an. Seuls les étudiants en droit pouvaient achever la licence à Dakar au bout de trois années d'études. Par ailleurs, le Sénégal relativement scolarisé en raison de sa mise en valeur coloniale précoce et le Dahomey fortement scolarisé grâce à l'action des missions catholiques et appelé par Emmanuel Mounier « le quartier latin de l'Afrique » envoyaient à l'Institut des Hautes Études de Dakar les plus forts contingents d'étudiants. Tidiane Baïdy Ly qui était revenu de France pour poursuivre ses études de lettres à l'Institut des Hautes Etudes de Dakar a contribué à développer les activités culturelles de l'association. Certains étudiants africains venant du Lycée Faïdherbe de Saint-Louis ou de l'École normale William Ponty de Sébikotane ont déployé des efforts considérables de propagande pour assurer la défaite de Daouda Badarou considéré comme un président timoré, peu dynamique et complice des autorités coloniales.

Tidiane Baïdy Ly n'a pas réussi à changer complètement le caractère apolitique de l'AGED. Par contre, il a réussi à mettre sur pied de nombreuses activités culturelles au sein de l'association. Deux conférences furent organisées durant l'année 1953 dans un des grands amphithéâtres de l'École africaine de médecine et de pharmacie Jules Cardes (lieu aujourd'hui occupé par l'Institut de développement économique et de la planification (IDEP). M. Paul Gonidec, directeur de l'École supérieure de Droit, a traité du sujet suivant : « Une mystique de l'égalité : le code du travail des territoires d'Outremer ». Il avait réussi à envoûter son public par sa verve et la clarté de son exposé. Il ne cessait de se référer à l'autorité du député progressiste Pierre Cot, père de Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération de François Mitterrand. Pierre Cot ne laissait personne indifférent dans le milieu parlementaire parisien à cause de sa légendaire éloquence et de ses terribles réparties qui mettaient les rieurs de son côté.

Quant à Tidiane Baïdy Ly, il a consacré un exposé à la démocratie chez les Dényanké du Fouta Toro. C'était l'époque où les nationalistes africains cherchaient à lutter contre la falsification de l'histoire de leur pays par les idéologues de la colonisation qui présentaient les rois ou monarques africains comme des dictateurs sanguinaires et qui niaient l'existence de toutes institutions démocratiques en Afrique. La conférence était une mise en cause, sur le plan culturel, très timide du système colonial. Elle s'inscrivait dans le cadre de la glorification des cultures et des civilisations africaines des « grands empires du Sahel soudanais ». Ce statisme historique a été vertement critiqué par l'historien sénégalais Abdoulaye Ly qui était chercheur à l'IFAN. Je me souviens de l'avoir entendu dire « C'est une histoire historisante qui manque de dynamique sociale ».

À la fin de l'année, Tidiane Baïdy a pris l'initiative d'organiser avec l'aide de jeunes filles du collège Albert Sarraut, dirigé par Mlle Riquet, une soirée théâtrale suivie de bal le samedi 4 juillet 1953, au Lido, route de la Corniche, sous la présidence d'honneur du Haut Commissaire de la République Française, Gouverneur général de l'AOF et sous la présidence de M. le Recteur, H.G. Camerlynck, Directeur général de l'enseignement en AOF, qui venait de quitter la faculté de droit de Hanoi en Indochine.

Le programme comprenait des scènes folkloriques intitulées : « Évocations » (Afrique, Antilles, Amérique), pièce écrite par Abdoulaye Ly et jouée en 1948 au Camp de vacances des étudiants africains de France de la Ferté – Macé en Bretagne, et un bal. « Cette représentation a remporté un gros succès à Paris, Coutances, Mulhouse et Colmar », précise l'affiche de l'AGED. L'organisation de cette soirée a coûté énormément cher à cause des tenues achetées par l'association. C'est grâce à une très importante subvention octroyée par le Haut Commissaire de l'AOF, Bernard Cornut-Gentille, qui sera en 1958 ministre de la France d'Outremer du Général De Gaulle et ensuite maire de Nice que l'association a pu s'en sortir sur le plan financier.

L'AGED était inoffensive sur le plan politique. Elle s'était bornée à organiser des activités culturelles. C'est pourquoi elle a bénéficié des faveurs du gouvernement général : impression par l'imprimerie fédérale du gouvernement de Rufisque des cartes d'invitation à la soirée du Lido fréquentée par la haute société blanche de Dakar, mise à la disposition de l'AGED des cars du gouvernement général pour transporter les jeunes filles du Collège Albert Sarraut, de l'École normale de Rufisque, les élèves sages-femmes et infirmières d'État de l'Hôpital Aristide Le Dantec, invitation des responsables de l'AGED à toutes les réceptions du Gouvernement général.

Le Gouverneur général, Bernard Cornut-Gentille, appartenant non au corps des administrateurs coloniaux, mais au corps préfectoral français, était relativement ouvert. Il a pratiqué une politique de domestication des anciens étudiants africains comme le Guinéen Telli Diallo, ancien magistrat à Thiès et futur Secrétaire général de l'OUA, Assane Seck qui sera au service social d'abord et ensuite

Directeur de la Cité universitaire remplaçant le capitaine Castin, le voltaïque Combo, membre de la famille du Moro Naba et futur Directeur de la Banque Centrale de la Haute-Volta pour faciliter les relations des étudiants de l'AGED avec les autorités fédérales, le colonel sénégalais Amadou Fall qui sera plus tard général après l'indépendance du Sénégal. Ce militaire sénégalais engoncé dans un élégant smoking n'a pas manqué de séduire certains membres du bureau qui n'ont pas hésité à se confectionner des smoking pour assister aux réceptions où les étudiants africains avaient l'occasion de rencontrer des personnalités religieuses du pays, les hauts fonctionnaires du système colonial comme Henri Bourges qui sera ministre de Georges Pompidou, Michel Jobert qui sera ministre de Georges Pompidou, Barbier qui sera l'auteur d'une thèse de doctorat en droit intitulé : « Le Grand Conseil de l'Afrique Occidentale Française ». Je me souviens encore d'une remarque de Michel Jobert disant au président de l'AGED, Tidiane Baidy « êtes-vous sûrs de représenter réellement les étudiants de Dakar. Je vous renvoie à la lecture du livre d'André Malraux : *Les Conquistadors* ».

L'année 1953 fut un grand tournant pour l'Association générale des étudiants de Dakar qui a décidé au cours de son assemblée générale du 7 février 1953 la création d'un Cercle d'études. J'étais très heureux de cette initiative qui contribuait à favoriser les échanges culturels au sein de la cité universitaire de Fann et la formation des étudiants africains. Ce cercle d'études qui tenait ses réunions le soir dans le sous-sol de la cité où était installé le restaurant. Son principal animateur était Camara Khaly Basile, un étudiant en lettres qui se réclamait du marxisme et qui comptait peu d'adeptes à Fann. Il revenait de France où il a eu le temps de se frotter aux durs combats politiques, à prendre connaissance de la littérature marxiste. Il avait un avantage : la connaissance de l'anglais qui lui a permis, poète qu'il était, de se familiariser avec les œuvres des écrivains négro-américains.

Dans ce Cercle d'études, étaient présentés des exposés faits par les étudiants africains. Je me souviens encore de l'exposé d'un étudiant dahoméen, militant catholique Gonzalvès sur les traits de la dialectique marxiste et à partir des *Principes fondamentaux de philosophie* (Editions sociales 1954) de Georges Politzer. Les discussions étaient animées. Elles révélaient beaucoup de choses : la méconnaissance quasi totale de la littérature marxiste, la méconnaissance aussi des hommes politiques luttant pour l'indépendance dans les pays non francophones, l'ignorance totale des travaux de Cheikh Anta Diop (ses articles et *Nations nègres et culture*).

Assistaient aux séances de ce Cercle d'études des personnalités africaines comme Assane Seck, Directeur de la cité universitaire, Alassane Ndaw, surveillant général au lycée Maurice Delafosse. Je me rappelle l'incident qui a opposé Assane Seck à Khaly Basile Camara. Ce dernier s'est permis d'appeler affectueusement le directeur de la cité « Assane » qui a vivement réagi en lui demandant de l'appeler Monsieur Seck. Cet incident montre à quel degré se situait la méfiance existant entre les étudiants de Dakar et les aînés qui étaient considérés à tort ou à raison comme des collaborateurs du système colonial.

Venaient à ce Cercle d'études pour faire des conférences d'anciens étudiants comme Khalilou Sall, directeur des chemins de fer à l'AOF. Pour les besoins de son exposé, il m'avait demandé de lui prêter un petit ouvrage édité aux Éditions Sociales : *Mésaventures de l'anti-marxisme, les malheurs de M. Merleau-Ponty*. Ce livre avait été publié en 1956 par un collectif d'intellectuels marxistes comme Henri Denis, Henri Lefebvre, Jean-Toussaint Desanti en réponse à Merleau-Ponty, professeur au Collège de France et ancien compagnon de Jean-Paul Sartre. Alassane Ndaw était un admirateur de ce philosophe français.

À cette époque, il était difficile pour les étudiants de Dakar d'accéder à ce type de littérature philosophique. Dakar était un ghetto intellectuel. Ce besoin de connaissance était énorme chez les étudiants nationalistes pour combattre le système colonial. Le Cercle d'études était une sorte d'arsenal où étaient fabriquées les munitions propres à abattre l'édifice colonial. Il était aussi le lieu d'échanges alimentant la plaidoirie des étudiants patriotes en faveur de l'indépendance.

J'ai été candidat au poste de secrétaire général de l'AGED durant l'année 1953-1954. Mais j'ai été battu par Cheikh Sidya Berté qui avait poursuivi des études secondaires au Lycée Faidherbe de Saint-Louis comme moi. Nous avons été tous les deux maîtres d'internat dans ce même lycée où il lisait des ouvrages marxistes et notamment des ouvrages de Mao Tsé Toung.

Cette même année, j'ai beaucoup milité dans l'Association musulmane des étudiants africains (AMEA) présidée par Ciré Ly, étudiant sénégalais en médecine. J'y ai exercé les fonctions de secrétaire général. À cette époque, l'association travaillait étroitement avec l'Association des étudiants catholiques africains dirigée par un étudiant dahoméen en médecine, Edouard Martin, ami de Ciré Ly. Adama Diagne était très actif dans cette association qui entendait introduire dans l'islam une forte dose de rationalisme. Ses dirigeants s'inspiraient fortement des idées de l'ingénieur nord-africain, Malek Bennabi, auteur de *Vocation de l'Islam*. En s'inspirant des travaux de cet écrivain nord-africain, Ciré Ly a fait en 1954 une conférence inaugurale du cercle culturel de l'AMEA dont le résumé est publié dans le premier numéro de juin du journal intitulé : *Vers l'Islam*. Dans cette conférence intitulée « Sources, dogmes et morale de l'Islam », il s'agissait d'un essai « d'étude philosophique suivant une méthode critique et analytique des sources, dogme et de la morale de l'islam ». Voilà ce que Ciré Ly écrit : « Dans un magistral ouvrage, « le phénomène coranique », un éminent écrivain nord-africain, l'ingénieur Malek Bennabi a fait une étude critique et analytique très serrée de l'origine du Coran. Ma prétention se bornera ici à rapporter les jalons qu'il a posés à l'aide de certains critères et ces jalons marquent les étapes d'une démonstration rigoureuse appuyée sur une documentation d'une valeur exceptionnelle » (cf. Ciré Ly *Où va l'Afrique ?* Collection « Vers l'Islam », Imprimerie Nis, sans date. pp. 14-15).

Durant l'année 1954-1955, l'article 8 des statuts fut modifié. Ainsi, deux nouveaux postes (deux vice-présidents aux affaires extérieures et aux affaires africaines) furent créés. Dans sa séance du 18 novembre 1954, les membres de l'AGED ont élu un nouveau bureau ainsi composé : Président : Moustapha Diallo, étudiant en médecine (Sénégal) ; Vice-président : Abdoul Wahab Barry, étudiant en médecine (Guinée) ; Vice-président aux affaires extérieures : Charles Diané, étudiant en médecine (Guinée) ; Vice-président aux affaires africaines : Laurent Nézit, étudiant en médecine (Côte d'Ivoire) ; Secrétaire général : Amady Aly Dieng, étudiant en droit et en lettres (Sénégal) ; Secrétaire adjoint : Bertin Borna, étudiant en droit (Dahomey) ; Trésorier général : Adama Diagne, étudiant en droit (Sénégal) ; Organisateur : Cheikh Hamidou Kane, étudiant sénégalais en PCB (Physique, Chimie et Biologie). Durant cette année, le combat mené pour l'obtention d'un enseignement de qualité à Dakar fut poursuivi avec beaucoup d'intensité et continua dans la presse des étudiants. Cette attitude de l'AGED va commencer à détériorer ses relations avec les autorités universitaires et administratives coloniales. Les étudiants commençaient à comprendre que le système colonial est un tout et que leur combat pour la qualité de l'enseignement s'inscrivait dans le cadre du combat des peuples africains pour leur émancipation. Cette année 1955, j'étais membre de la commission du journal : *Dakar-Étudiant*.

L'année suivante, c'est-à-dire l'année 1955-1956, je fus reconduit au poste de secrétaire général du bureau ainsi composé : président : Charles Diané, étudiant guinéen en médecine ; Vice-président chargé des affaires sociales et culturelles : Basile Khaly Camara, étudiant togolais en lettres ; Vice-président chargé des relations internationales : Bertin Borna, étudiant dahoméen en droit ; Vice-président chargé des relations panafricaines : Emmanuel Karl, étudiant dahoméen en lettres ; Secrétaire général : Amady Aly Dieng, étudiant sénégalais en droit ; Secrétaire adjoint : Ameth Sy, étudiant sénégalais en médecine ; Trésorier général : Adama Diagne, étudiant sénégalais en droit ; Trésorier adjoint : Daouda Sow, étudiant sénégalais en médecine ; Organisateur : Mady Sylla, étudiant sénégalais en médecine. Ce bureau était manifestement dominé par la présence de nombreux étudiants sénégalais (4 sur 9) et dahoméens (2 sur 9) et aussi par la présence d'étudiants en médecine (3 sur 9), d'étudiants en droit (3 sur 9) et d'étudiants en lettres (2 sur 9). Je me suis déjà expliqué sur les raisons qui sont à l'origine de ce phénomène. Ce bureau publia un numéro spécial de *Dakar Étudiant* no. 3 de mars 1956 intitulé : *Sabotage de l'enseignement à l'École préparatoire de médecine de l'Institut des Hautes Études de Dakar*.

La publication de ce document va constituer un *casus belli* entre les professeurs français et les étudiants africains qui vont se radicaliser.



*Camara et membres et moi même (Amady Aly Dieng, premier à gauche)
Un bal de fin d'années à Fann en 1956*



*Une délégation du COSEC à la cité universitaire de Dakar en 1956
(Amady Aly Dieng, 4e à partir de la droite)*